

Conseil Municipal du 11 JANVIER 2010

Séance extraordinaire

Sous la présidence de Didier FOUCHÉ, Maire

Etaient présents : Mmes Drouineau Nivelais, Sepré, Ms Gros, Lecomte, Guengard, Aim, Buon, Clément, Esnault, Faucher, Ledru, Merouze

Absente excusés : Melle Evrard

1. Audience du tribunal correctionnel

M. le Maire expose aux conseillers qu'il est convoqué le 18 janvier prochain à l'audience du tribunal correctionnel concernant le vol avec effraction de l'atelier communal. La gendarmerie de St Mars la Brière lui a conseillé de se porter partie civile. Pour ce faire, une délibération du conseil est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise le Maire à représenter la commune, et à se constituer partie civile.

La commune a estimé son préjudice matériel à 5625€ (estimation du cabinet d'expert moins les indemnités versées par l'assurance).

2. PLU

Suite à l'entrevue avec l'urbaniste du cabinet Architour, pour l'analyse des observations contenues dans le rapport du commissaire enquêteur, et particulièrement son opposition au changement de zone de l'atelier communal, le conseil décide à l'unanimité de suivre son avis, en modifiant toutefois le règlement du PLU, sur l'interdiction du stockage en zone UA pour ajouter à **l'exception des bâtiments publics**.

3. Acquisition de matériel d'occasion

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'acheter du matériel de cuisine d'occasion auprès du collège VAL D'HUISNE du Mans pour un montant de 65€. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2010.

4. PAVE

Mme Drouineau expose au conseil la liste des propositions de modification du PAVE préparé par l'UTPS de la Ferté Bernard. Le conseil valide ces propositions.

La séance est levée à 21 h 15.

Prochain conseil 22 janvier 2010.

Réunion d'information/formation sur l'utilisation du défibrillateur le 25 janvier à 18 h à la salle des fêtes.